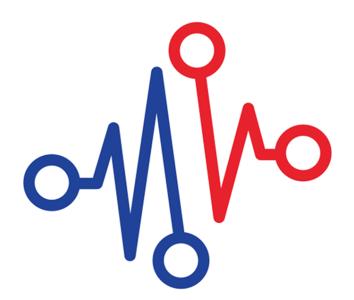
# Signature de la convention de déploiement de

### Signaux-Faibles



3 avril 2019



## Vers une meilleure anticipation des fragilités des entreprises



Identifier le plus en amont possible les difficultés des entreprises afin de mieux les accompagner constitue une orientation prioritaire du Gouvernement, portée par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances dans le cadre du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

#### Anticiper pour mieux accompagner

Concrètement, 'Signaux Faibles' repose sur le traitement des données relatives aux entreprises dont disposent les différents services de l'État par le biais d'algorithmes basés sur des mécanismes d'apprentissage, construits au sein de la communauté <u>beta.gouv.fr.</u> Les résultats sont par la suite partagés dans la plus stricte confidentialité et aux seules fins de détecter d'éventuelles fragilités des entreprises. Ils sont accessibles sur une plateforme numérique collaborative uniquement ouverte aux différents partenaires, à savoir la Direction générale des entreprises (DGE), la Banque de France, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), caisse nationale du réseau des Urssaf.



Ces entreprises se verront alors proposer, par le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), les chargés de mission de la Direccte, les services de l'Urssaf ou les correspondants entreprises (notamment vers les TPE) de la Banque de France, les solutions les plus adaptées à leurs besoins' pour consolider leur développement ou leur permettre de rebondir dans les meilleures conditions, en lien étroit avec leurs partenaires régionaux (conseils régionaux, Bpifrance, CCI, Business France, médiations des entreprises et du crédit, tribunal de commerce...) et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).



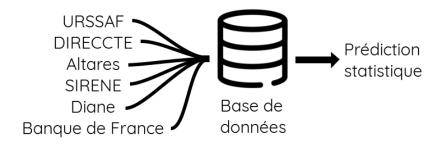
Une cible : les PME, notamment dans l'industrie, qu'il s'agit de préserver en remédiant au mieux et au plus tôt aux fragilités qu'elles peuvent ou pourraient rencontrer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par exemple : outils du ministère du Travail en matière de développement des compétences, de formation professionnelle ou de prévention des licenciements économiques, etc.

## Utiliser l'IA et la Data pour rendre plus efficace l'action publique

Né en Bourgogne-Franche-Comté à l'initiative de la Direccte et de l'Urssaf et développé depuis 2016 sous la forme d'une startup d'État, Signaux Faibles met l'intelligence artificielle au service des entreprises fragiles en permettant de détecter le risque de défaillance d'une entreprise à 18 mois.

#### Valoriser les données à disposition des partenaires



Les données sont complémentaires : les données financières apportent une visibilité sur les tendances de long terme de l'entreprise (rentabilité, ratios financiers, endettement, fonds propres), les données sur l'emploi permettent d'identifier des baisses d'activité ponctuelles tandis que les données sur les cotisations sociales alertent sur des tensions de trésorerie. Ce faisceau d'indices permet à l'algorithme de dessiner le profil statistique des entreprises fragiles.

#### Travailler et innover en partant de partenariats locaux

Convaincus que la détection précoce permet de mieux accompagner les entreprises du territoire, une convention d'expérimentation à l'initiative de la commissaire au redressement productif et du directeur de l'Urssaf Bourgogne est signée sous l'égide du préfet de région en septembre 2016.

Les premiers développements algorithmiques ayant donné satisfaction en 2017 grâce à l'appui soutenu de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC), et à la fourniture de données par la Banque de France.

Deux entrepreneurs d'intérêt général sont recrutés pour renforcer l'équipe projet et relever le défi en construisant un outil exploitant les bases de données disponibles grâce à des techniques d'apprentissage automatique.

## Une coopération renforcée au service des entreprises

Fort de cette expérimentation, le Directeur général des entreprises (DGE) propose le déploiement national autour d'un schéma partenarial resserré rassemblant la DGE, la Banque de France, la DGEFP, l'ACOSS et la DINSIC et une équipe dédiée qui conserve son mode opératoire agile, itératif, ouvert et dont la finalité est de maximiser l'impact social.

#### Une ambition partagée entre les 5 partenaires



Un objectif clair : Améliorer l'efficacité du service public en intervenant de façon ciblée et au bon moment auprès des entreprises fragilisées.

Une méthode de travail : Permettre aux agents de mettre en synergie leurs différents moyens d'actions dans un cadre agile et itératif

**#Décloisonner.** Réunir des administrations de l'État et des organismes en charge d'une mission de service public autour d'une ambition commune : la détection précoce des entreprises fragilisées.

**#Valoriser #Données.** Utiliser des outils numériques et d'intelligence artificielle pour mobiliser les données disponibles au service des politiques publiques.

**#Proximité.** Développer un nouveau service depuis les services déconcentrés de l'État et des organismes en charge d'une mission de service public en capitalisant sur l'expertise des agents en poste avec une attention particulière portée aux entreprises industrielles.

#### Un service développé et testé de manière continue

En 2018, 63 détections ont été réalisées par les services de la Direccte de Bourgogne-Franche-Comté et 48 visites ont conduit à une analyse de la situation avec le chef d'entreprise dans les 8 départements de la région.



83% d'entre elles sont désormais accompagnées et suivies.

## Un déploiement progressif dans les autres régions

Le déploiement national de 'Signaux Faibles', qui sera achevé d'ici la fin de l'année, va permettre de renforcer la performance de l'action publique de prévention et d'accompagnement des entreprises fragilisées, ainsi que la prévention des licenciements économiques.

#### La convention de déploiement signée le 3 avril

Le partenariat national, qui se concrétise par la signature de la convention de déploiement le 3 avril à Bercy, apporte un cadre juridique et technique sécurisant la phase de déploiement.

Le déploiement permet de renforcer l'action de prévention et d'anticipation qui se trouvent au cœur des missions dévolues au nouveau Service économique de l'État en région (SEER) et des services mutations économiques des Direccte, en complément des démarches propres menées par les différents partenaires.



#### Le déploiement progressif en 2019

Des contacts	établis dans toutes	les régions avec	les CRP et l	les Direccte
Des contacts	etanns uans toutes	iles regions avec	ies Civir et i	les Difeccle

■ Un déploiement progressif dans les prochains mois, en commençant par les régions :

- ☐ Nouvelle-Aquitaine
- ☐ Auvergne Rhône Alpes
- Occitanie
- ☐ Hauts-de-France



#### La Direction générale des entreprises



Contacts Presse: Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94

#### La Banque de France



Contact Presse: 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr

### Le ministère du Travail – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle



Contact presse: Magali Schweitzer – magali.schweitzer@emploi.gouv.fr

#### L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale



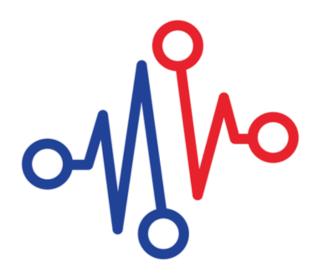
Contact presse: Laëtitia Barthelemy - 01 77 93 62 36 - contact.presse@acoss.fr

### La Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État



Contact presse: Rachel Wadoux – 06 84 72 02 00 – rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr













https://beta.gouv.fr/startups/signaux-faibles.html